



FRANCE

explication

Les avancées de Parcoursup saluées

— Dans un rapport que *La Croix* a obtenu en exclusivité, le Comité éthique et scientifique de Parcoursup évoque un « déploiement réussi », tout en listant des pistes d'amélioration.

Composé de six membres, experts indépendants (spécialistes du droit, de la statistique, du numérique, de l'informatique, de l'économie et de l'éthique) nommés par la ministre, le Comité éthique et scientifique de Parcoursup (CESP) juge positivement la plateforme d'orientation et d'affectation qui, l'an dernier, a remplacé APB. Il évoque « un déploiement réussi », malgré quelques « bugs » techniques « vite réparés ». À preuve, avance-t-il, on estime à une vingtaine le nombre de recours contentieux pour 800 000 candidats.

Le comité cite des avancées par rapport au précédent système, notamment « l'abandon de l'affectation par tirage au sort », « une procédure de soutien », avec un meilleur accompagnement en amont de l'orientation et une inscription qui peut être conditionnée au suivi d'un parcours adapté (le fameux « oui si ») ou encore « un

rôle accru conféré aux responsables de formation », avec une meilleure articulation entre le lycée et le supérieur. Le CESP pointe cependant un certain nombre de pistes d'amélioration.

Alors que Parcoursup s'est souvent vu reprocher son « opacité », le CESP rappelle que le code source de l'algorithme national d'affectation a été diffusé. Il salue même « l'effort sans précédent de transparence déployé ». Mais il suggère un effort de pédagogie pour permettre au plus grand nombre de comprendre le fonctionnement de cet algorithme et plus largement des indicateurs fournis. Le comité insiste aussi sur la nécessité d'évaluer Parcoursup non seulement sur l'exigence de transparence mais aussi sur d'autres critères que sont l'intelligibilité, la loyauté et l'équité de traitement.

Le comité recommande par ailleurs de se pencher sur la méthode de « redressement » des notes appliquée – de longue date – dans les filières sélectives, méthode qui consiste à tenir compte de l'établissement d'origine, « un 12 dans tel lycée valant par exemple un 18 dans tel autre ». Il est permis, avance le CESP, d'y voir « le souci d'une certaine équité ». À ceci près que « la réputation d'un lycée ne se



fonde pas toujours sur des éléments objectifs »...

Parcoursup a introduit deux types de quotas, l'un portant sur les boursiers, le second sur les candidats issus d'autres académies.

Le pourcentage de boursiers ayant reçu une proposition de formation a augmenté, en un an, de 1,5 point, passant à 73,2 %. Mais les disparités académiques sont fortes : dans les formations sélectives comme dans les non sélectives, Aix-Marseille, Caen, Nancy-Metz et Rouen ont fixé des quotas de boursiers « *sensiblement inférieurs* » à la proportion de boursiers parmi les candidats.

« Preuve de ce succès, on estime à une vingtaine le nombre de recours contentieux pour 800 000 candidats. »

De même, dans certains cas, des quotas trop bas pour les candidats non résidents de l'académie, y compris dans des formations qui ne font pas le plein, ont pu dissuader la mobilité étudiante.

En Île-de-France, où certains bacheliers de banlieue craignaient

d'être « *discriminés* », l'évolution est plutôt positive, si l'on en croit le CESP : même si les dispositifs ne sont pas comparables d'une année sur l'autre, le nombre de candidats de l'académie de Créteil ayant reçu au moins une proposition émanant d'une formation située à Paris a augmenté de 65 % entre 2017 et 2018. Néanmoins, la moitié d'entre eux seulement l'ont finalement acceptée.

Sans surprise, le rapport cite parmi les principaux points noirs de la session 2018 l'interminable attente à laquelle ont été soumis nombre de candidats. La ministre Frédérique Vidal, qui sera auditionnée sur Parcoursup ce mercredi 16 janvier après-midi au Sénat, a d'ores et déjà annoncé un resserrement du calendrier. Les établissements auront du 15 mai au 19 juillet, et non plus jusqu'à la fin août, pour formuler leurs propositions. Les délais de réponse pour les candidats ont aussi été réduits, ils seront de cinq jours entre le 15 et le 19 mai, de trois ensuite.

Denis Peiron